



Quarante et unième jour de l'Omer

Avant d'énoncer la Mitsva de faire des reproches à son prochain, la Torah dit: "tu ne haïras point ton frère". Ceci est une condition préalable au reproche.

Ensuite, il est écrit: "ne lui fais pas supporter la faute". Si ton reproche est sans effet, tu en es assurément responsable: tes paroles n'émanaient pas du coeur.